

Base permanente des équipements 2021

A partir de la BPE 2021, la source SIRUS remplace la source SIRENE

Les équipements précédemment issus de SIRENE seront maintenant extraits de SIRUS, avec le même identifiant, le numéro Siret.

L'Insee est toujours le producteur des données issues de cette source.

SIRUS est un répertoire statistique, contrairement à SIRENE qui répond à une logique de gestion administrative en étant soumis à des obligations légales. Les unités qui n'ont pas d'activité économique réelle, dénommées les unités « cessées statistiques » sont ainsi exclues de la base permanente des équipements (BPE). Suite à ce changement de source, on observe une baisse notable de l'effectif de la BPE 2021 par rapport à 2020.

Informations sur la source SIRUS :

SIRUS est le complément statistique de SIRENE, il contient l'ensemble des unités productives marchandes, c'est-à-dire celles qui exploitent des moyens de production (lui appartenant ou non) pour produire des biens et services sur un marché, et l'ensemble des unités employeuses (administration, unités non marchandes privées employeuses et associations). SIRUS intègre à la fois des unités juridiques (unités légales et établissements) et des unités statistiques (entreprises profilées et groupes de sociétés).

Plus d'informations sur la source SIRUS :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1024>

Les impacts du changement de source pour la BPE :

SIRUS permet d'identifier les unités qui ont une activité économique réelle en utilisant les informations d'autres sources, par exemple les liasses fiscales.

Ainsi on peut exclure du champ de la BPE les unités qualifiées de « cessées statistiques » ; ce qui n'est légalement pas autorisé dans SIRENE.

A partir du millésime 2017, une correction supplémentaire a été réalisée dans Sirius. Les micro-entrepreneurs sans activité réelle au bout d'un an sont déclarés « cessés statistiques » alors qu'ils l'étaient auparavant à partir de 3 ans d'inactivité.

En conséquence, à partir de 2017 les effectifs de plusieurs types d'équipements diminuent au point d'entraîner une rupture de série. La différence en niveau qui existe entre Sirene et Sirius, pour plusieurs types d'équipement, s'accroît avec le temps du fait de cette correction.

Les conséquences de ce changement de source sur les produits de la BPE à partir de la BPE 2021 :

La règle stipulant que deux millésimes consécutifs de la BPE ne sont pas directement comparables prend tout son sens ici.

En effet, seul le dernier millésime de la BPE étant diffusé, les bases redressées des précédents millésimes ne seront pas mises à disposition sur insee.fr.

1,5 million d'équipements de la BPE viennent de la source SIRUS.

De ce fait, l'effectif total de la BPE 2021 est inférieur de 450 000 équipements, lié en grande partie aux implications de ce changement de source et la suppression des « cessés statistiques » précédemment présents.

Cependant, les travaux de redressement ont été réalisés dans le cadre de la BPE en évolution sur un pas quinquennal, afin de disposer d'une BPE en évolution 2016-2021 diffusable et exploitable.

Le nombre de types d'équipement constituant la BPE en évolution 2016-2021 est légèrement inférieur à celui de la BPE en évolution 2015-2020, afin de tenir compte du comportement de certains types d'équipements lié au changement de source.

Éléments techniques complémentaires :

Il existe 4 versions des référentiels SIRUS dont la disponibilité s'étale sur 2 années. C'est la version n° 2 de l'année N-1, qui permet d'alimenter la BPE de l'année N. Il faut noter que les calculs de « cessation statistique » sont réalisés sur les données de l'année N-2. Ainsi la BPE 2021 contient toutes les unités locales présentes dans SIRENE jusqu'au 31/12/2020, délestée des unités « cessées statistiques », identifiées par SIRUS Version 2, jusqu'au 31/12/2019. La BPE diffusée contiendra toujours une partie résiduelle d'unités sans activité économique réelle.